

N°637—Année 2022

Le 7 juillet 2022



# FLESSELLES

## Clé de Contact

231, rue de la Vigne

☎ 03.22.93.74.67 - 💻 : 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :  
✉ [mairie.flesselles@nordnet.fr](mailto:mairie.flesselles@nordnet.fr)

Pour visiter notre site internet :  
🌐 [www.mairieflesselles.fr](http://www.mairieflesselles.fr)



## La Fête Nationale

**MERCREDI 13 JUILLET**



22h00

Distribution des lampions pour les enfants sur le côté de la salle des fêtes—Retraite aux flambeaux-Feu d'Artifice sur le terrain de Foot dès la nuit tombée

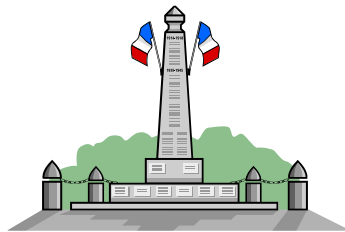
## VENDREDI 14 JUILLET

11h30

Commémoration - Dépôt de gerbe

12h00

Vin d'honneur à la salle des fêtes



### Sommaire :

- Page 2 : Sortie annuelle
- Page 3 : Fermeture estivale
- Page 4 : Informations
- Page 5 : Accueil en fête
- Page 6 : Point travaux
- Page 7 : Informations civiques
- Page 8 à 10 : Associations
- Page 11 : Petites annonces et Divers
- Page 12 : Permanence des élus

Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 25 août 2022

## Sortie annuelle

**A bord de votre tonneau, laissez vous porter par les flots**

**splash, surprises et sensations**

**A L'ABORDAGE...**



**Inscription pour la sortie de fin de saison à partir du 28 juin 2022.**

Après deux ans sans pouvoir organiser la sortie annuelle pour les jeunes nous vous proposons à nouveau de nous retrouver le jeudi 25 août pour

une journée conviviale à Dennlys Parc.

Rendez-vous place de l'église à 8h30

**pour les enfants de 4 à 17 ans résidant à Flesselles.**



Participation :

- **1 euro** pour les enfants entre 4 et 11 ans
- **5 euros** pour les enfants de 12 à 17 ans

1 seul parent résidant à Flesselles accompagne ses propres enfants entre 4 et 14 ans ou 1 accompagnateur majeur résidant à Flesselles pour prendre en charge 2 enfants.

**Les inscriptions se feront directement en mairie à partir du 28 juin et jusqu'au 22 juillet** (dans la limite de 2 bus). Une fiche d'information sera à compléter, pensez à prendre votre stylo !



## Fermeture estivale

# Secrétariat de mairie

En raison des congés annuels, nous vous informons que le secrétariat de mairie sera ouvert en semaine, soit le matin ou l'après-midi du **11 juillet au 27 août 2022** inclus selon le calendrier ci-dessous :

du lundi 11 au samedi 16 juillet : Ouverture de 9 h à 11 h 45

du lundi 18 au vendredi 22 juillet : Ouverture de 14 h à 16 h 45

du lundi 25 juillet au samedi 30 juillet : Ouverture de 9 h à 11 h 45

du lundi 1er au vendredi 5 août : Ouverture de 14 h à 16 h 45

du lundi 8 au samedi 13 août : Ouverture de 9 h à 11 h 45

du mardi 16 au vendredi 19 août : Ouverture de 14 h à 16 h 45

du lundi 22 au samedi 27 août : Ouverture de 9 h à 11 h 45

Reprise des horaires habituels à compter du **lundi 29 août 2022**

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le 03 22 93 74 67

Merci de votre compréhension



## RECTIFICATIF

En raison de la diminution de la fréquentation pendant la période estivale,  
Le bureau de Poste de FLESSELLES sera fermé  
du 18 au 23 juillet 2022.



## Informations



### La rentrée des classes

A la maternelle

La rentrée des classes aura lieu le **jeudi 1er septembre 2022** que le matin pour les PS **ouverture des grilles à 8h35**

(donc pas de cantine car ils seront repris à 12h).

Les moyens et les grands rentreront que l'après-midi à 13h20 (donc pas de cantine non plus pour eux).

### Embellissement

Une nouveauté dans le décor de notre commune, la colorisation des bancs publics. Vous trouverez cet exemplaire face à la boulangerie.

Exemple qui sera suivi de beaucoup d'autres.

Merci à David pour son travail.

Le Responsable « mobilier urbain »



## Accueil en fête

Ce jeudi 23 juin, les enfants du périscolaire ont eu le plaisir de faire connaissance avec M. NEYENS, professeur de musique accompagné de son élève Emilie de la classe de Tuba du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du territoire Nord Picardie.

Ils ont pu leur faire découvrir une petit concert improvisé.

Les enfants ont profité d'un moment convivial avec des petits morceaux de musique comme le dessin animé « Pat Patrouille » ou encore 3 pièces d'Etienne Ozi et Friedrich Karl Graf Zu Erbach (compositeur des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles).

Merci à Elise, Patricia et Sophie ainsi qu'aux enfants pour leur enthousiasme et leur accueil chaleureux et bravo à Emilie (qui est également membre de l'Harmonie de Flesselles depuis l'an dernier) pour sa très belle prestation. A renouveler.





## Point travaux



**Eglise** : Les travaux concernant la réfection du clocher de notre église sont désormais terminés.

**Rue verte** : A ce jour les travaux de la rue Verte se termine après quelques retards donc nous nous excusons pour la gêne occasionnée.

Le bitume de recouvrement sera appliqué avant la fin de semaine.



Les travaux concernant **les jardins ouvriers** sont en cours. La pose du portail et de la clôture sera terminé pour la fin de la semaine.

En ce qui concerne **le City Stade**, le coulage de la dalle devrait intervenir incessamment .

## Informations civiques



\* **L'extérieur n'est pas une poubelle** ! Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelle nature que ce soit sur la voie publique.

**Je ne jette pas les excès de pub...** je ne jette pas les papiers de bonbons, gâteaux, les mouchoirs en papier, les bouteilles en plastic, canettes, papiers, cartons... Si un papier s'égaré, je peux le ramasser.

**Je ramasse les déjections de mon chien !**

**Tous les jours chacun de nos gestes comptent pour OUI à un environnement propre**



### \* **BRUITS**

Il est interdit de jour comme de nuit, tous bruits causés sans nécessité ou dû à un défaut de précaution susceptible de porter atteinte à la santé et à la tranquillité du voisinage.

Il ne doit pas être émis de bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif tels que : - aboiement, cris **de toute nature...**

- emploi de dispositifs de diffusion sonore...

Les activités de jardinage, bricolage (motoculteurs, tondeuses, tronçonneuses...) sont réglementées pour faire assurer la tranquillité publique.

Elles ne peuvent être effectuées que :

- **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30**
- **Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**



### \* **FEUX DANS LES JARDINS**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire du feu à moins de 20 mètres des propriétés voisines.

Il est vivement déconseillé d'allumer un feu par grand vent, cela cause une gêne par la fumée, l'odeur et les flammèches.



### \* **SECURITE aux abords de l'école**

**On ne stationne pas sur les trottoirs devant l'entrée des écoles.**

**La gendarmerie est désormais habilitée à verbaliser en cas d'infraction.**

**Merci de contribuer à la bonne qualité de notre environnement, de notre vie quotidienne !**

## Associations


**CATM/Membres & Sympathisants**

**ORGANISE**
**Une journée Récré à la Pisciculture de Canaples**
**" LE SAMEDI 27 AOÛT 2022 "**
**A partir de 8h30**

Pêche à l'étang N°1


 Lâcher de plus **de 40 kg de truites**
**13 heures**

Repas sur place

- Kir/assiette de charcuterie
- Cochon grillé/frites



- Tartes aux pommes
- Café / une bouteille de vin pour quatre

**17 h 30**

Partage et distribution de la pêche

(Prévoir sièges, parasols et lignes en nombres)

\*\*\*\*\*

 Tarif adhérent: **25 euros**

 Tarif non adhérent: **35 euros**

 Inscription avant le **23 juillet 2022 (dernier délai)** auprès de:

 Chantal **BRÜCKMANN** : 06 42 78 16 00

 Alain **PHILIPPE** : 06 18 88 00 01

 Philippe **MAROLLES** : 06 72 04 79 95

***Règlement à l'inscription***





## CATM/Membres & Sympathisants



### ORGANISE

### Une sortie à Saint-Omer

**" LE SAMEDI 24 septembre 2022 "**

**Départ Flesselles à 8h00**

**" 10h00 : visite du blockhaus d'Eperlecques "**



**" 12h00 : Déjeuner à la Baguennette**

#### Menu

- Saumon fumé et crème aux herbes
- Carbonnade flamande à la Ch'ti
- Ardoise de gourmandises
- Boisson (Kir, vin, café)



**" 14h30: La route du Marais en bateau "**



**Temps libre après la croisière**

**Retour à Flesselles vers 19h00**

\*\*\*\*\*

Tarif adhérent: 55 euros

Tarif non adhérent: 68 euros

Inscription avant le **23 juillet 2022 (dernier délai)** auprès de:

Chantal BRÜCKMANN : 06 42 78 16 00

Alain PHILIPPE : 06 18 88 00 01

Philippe MAROLLES : 06 72 04 79 95



**Le nombre de place est  
limité à 50 personnes**

**Règlement à l'inscription**

## Associations

# Les Aînés de Flesselles

Nous sommes partis de bonne heure pour une sortie dans l'Oise.

10 h : visite guidée de la cité des bateliers à Longueil-Annel en 2 groupes (nous étions 54 personnes)

Vers 12 h 30 : nous sommes montés à bord de l'Escapade pour une croisière sur le canal latéral de l'Oise et le plaisir de déjeuner au fil de l'eau jusque Compiègne.

3 heures de véritable délice.

16h : Visite du château de Compiègne



Une autre sortie au cabaret le Philopat à Longueau, beau spectacle surtout CLOCCLO, repas raffiné, bonne équipe.

Encore une sortie réussie dommage qu'il faisait trop chaud.

## PETITES ANNONCES



### Vends

Maison sur Flesselles (633 rue de Rénoval)  
Tél : 06 12 17 71 33 / 07 60 73 04 63

### Divers

Bonjour à tous,

Je suis un jeune étudiant de 17 ans et j'aimerais vous présenter mes services durant tout le mois de juillet (garde d'enfants, entretien jardin, animaux...)

Veillez me contacter au **06 48 68 95 90**

A très vite !



*À vous tous !*

*Prenez soin de vous.*



# LES PERMANENCES



## Les permanences des Elu(e)s se feront UNIQUEMENT sur rendez-vous



MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : [mairie.flesselles@nordnet.fr](mailto:mairie.flesselles@nordnet.fr) ou [secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr](mailto:secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr) ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

### Conditions pour la parution des annonces :

Les annonces doivent être déposées au plus tard le jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante. Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.